PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 25 mars 2025 à 19 h 30

Étaient présents : Mme POINOT-RIVIERE Annie, Mmes DUPEU Brigitte, Mme PENOT Delphine M. DUCORROY Joël, Mmes ROUAULT Murielle, COSSET Séverine, Christine DUBOIS, VILOING-THIERRY Joëlle.

Étaient excusés : Monsieur Olivier PROUST qui a donné pouvoir à Mme VILOING-THIERRY Joëlle, M. Denis RIFFAUD qui a donné pouvoir à Mme Murielle ROUAULT, Mme TESSIER Céline.
Etaient absents : M. GAUTIER Thierry, Mme NAUD Véronique

Secrétaire de séance : Mme DUPEU Brigitte

Ordre du Jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025.
2. Travaux sur bâtiments communaux : examens de devis
   - Réseau électrique du local du futur café du 3 rte de Saint Félix ;
   - Réseau plomberie du même local ;
   - Installation plomberie des sanitaires des ateliers techniques ;
3. Voirie communale : examen de devis pour l'acquisition de feux de circulation dits de « récompense », demande de subvention au titre des « amendes de polices 2024 » pour l'achat.
4. Dispositif « Argent de poche » : engagement de la commune
5. Exercice budgétaire 2025 :
   - Vote du taux des taxes locales,
   - Examen et vote des subventions aux associations
   - Projection des investissements
6. Questions diverses, informations dont :
   Remise du plan communal de sauvegarde aux élus accompagné des fiches techniques
   Bilan de la campagne de contrôle des installations d'assainissement individuelle.

***19h37 Arrivée de Séverine COSSET**

Madame le Maire annonce le report du vote du compte administratif au prochain conseil le 9 avril 2025, la trésorerie n'a pas finalisé les comptes de gestion.

1. **Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025.**

Madame le Maire fait lecture des différents points du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 mars 2025. Sans remarque, le procès-verbal est approuvé avec 3 absentions.

2. **Travaux sur bâtiments communaux :**

- **Réseau électrique du local du « futur café associatif » au 3 rte de Saint Félix :**

Mme le Maire présente deux devis :

L'entreprise CR Elec 17 pour un devis de 8 505, 31 € HT.
L'entreprise Lucky Service pour un devis 9 735 € HT

Après discussion le conseil vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise CR Elec pour un montant de 8 505, 31 € HT.

- **Réseau plomberie du même local**

Ce point n'est pas abordé, le montant des travaux ne nécessite pas délibération du Conseil municipal.

- **Installation plomberie des sanitaires des ateliers techniques** :

La commune a reçu le devis de l'entreprise LD Plombier de Breuil la Réorte, d'un montant de 6 951, 34 € HT qui comprend une douche pour personne à mobilité réduite, imposée par la réglementation.

Le conseil vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise LD plombier.

3. **Voirie communale : examen de devis pour l'acquisition de feux de circulation dits de « récompense », demande de subvention au titre des « amendes de polices 2024 » pour l'achat.**

Madame DUPEU rappelle le devis de SDV 17 de 14 567, 12 € HT. La commune souhaite mettre en place des feux de ralentissement sur la départementale à Parançay. Certains habitants constatent que cette route est dangereuse, les automobilistes roulent très vite. Cela fait déjà un certain temps qu'un projet de ralentissement sur cette route est à l'étude. Madame le Maire explique que le Département ne possède pas de

moyens financiers pour effectuer les travaux sur l'année à venir, hormis pour cause grave. La commune peut financer les feux. D'autant, qu'au titre « des amendes de police », un feu serait subventionné en totalité, ce qui permettrait à la commune de financer un feu sur deux. L'autre option étant d'attendre l'année prochaine pour l'achat d'un 2ème feu qui serait également aussi subventionné par les amendes de police.
Madame ROUAULT craint que les automobilistes passent par les « chemins de traverse » afin d'éviter le feu de ralentissement et que cela entraîne des dégradations sur les autres voiries. Madame le maire n'est pas inquiète à ce sujet. Après discussion, le conseil trouve la pose de ces feux onéreuse et suggère de faire appel à une entreprise ou à de faire poser par notre service technique.
Madame le Maire demande l'avis du conseil : la commune achète-t-elle un ou deux feux ?

Le conseil vote à l'unanimité pour l'installation de deux feux récompense.

4. **Dispositif « Argent de poche » : engagement de la commune.**

« Argent de poche » est un nouveau concept mis en place par « ville vie vacances », proposé par les communes ou associations locales. Ce dispositif consiste pour des jeunes de 14 à 18 ans en l'obtention d'un job pendant les vacances scolaires ; la limite est de 30 demi-journées par année et par jeune, gratification financière de 15 € pour 3h de mission avec 30 minutes de pause. Ce dispositif est exonéré de cotisations généralisée (CSG) si le montant n'excède pas 15 € par jour et par jeune. L'encadrement des jeunes sera assuré par les élus de la commune.
Madame le Maire propose au conseil de proposer ce dispositif sur la commune dès les vacances de printemps avec 3 adolescents sur 5 demi-journées.

Le conseil vote à l'unanimité des présents pour mettre en place ce dispositif.

5. **Exercice budgétaire 2025 :**

- **Vote du taux des taxes locales :**

Mme le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taxes locales de la commune, car la base de calcul de l'Etat a de toute façon augmenté. Les habitants auront aussi à faire face à l'augmentation des ordures ménagères. La communauté de communes de Vals de Saintonge en financera une partie car l'augmentation est de 30 %. Les taxes en lien avec l'environnement seront beaucoup plus onéreuses, comme par exemple les incinérations de déchets. Madame le Maire rappelle que l'électricité prendra probablement 4% d'augmentation. Le budget obtenu par la commune peut permettre le maintien du taux actuel.

Le conseil vote à l'unanimité pour le maintien du taux comme les années précédentes.

- **Examen et vote des subventions aux associations :**

Monsieur DUCORROY présente le tableau ci-dessous des subventions demandées en 2025

Nom de l'association	Montant de la subvention
MA Chambres des métiers et de l'artisanat	50,00 €
Club du 3ème âge	300,00 €
Foyer Socio-Educatif Collège de la Trézence à Loulay	200,00 €
Association du Cercle de l'Espérance de Breuilles	700,00 €
Resto du Cœur 17	100,00 €
Association d'entraide Solidarité du canton de Loulay	250,00 €
Club nautique de Loulay	100,00 €
ADMR de Loulay	100,00 €
Espoir Haut Vals de Saintonge	50,00 €
Institut de Richemont CFA/MFR	50,00 €
Les gens d'ici	300,00 €
MFR Angérienne	50,00 €
MFR Bournezeau	50,00 €
MFR Les Herbiers	50.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Loulay	300,00 €

Madame le Maire explique qu'il est demandé aux associations de la commune le compte rendu des Assemblées Générales, afin que les subventions soient attribuées pour des activités ciblées. Les élus sont en accord avec cette proposition.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'attribution des subventions 2025 comme proposées.

- **Projection des investissements :**

Madame le Maire présente les projets 2025

Opération	Devis ou estimation
Appartements rue du pressoir	200 000,00 €
Magasin AUNIS INFORMATIQUE	100 000,00 €
Huisserie du 45 rue du maréchal d'Aubeterre	12 600,00 €
Huisserie Pôle santé	10 000,00 €
Café associatif	90 000,00 €
SALLE POLYVALENTE - Isolation phonique	53 820,00 €
Mairie travaux intérieur	40 000,00 €
Vestiaires sanitaires ateliers	12 000,00 €
Achat matériel et véhicules ateliers	77 000, 00 €
Cimetière de Saint Martin Reprise sépultures abandonnées	18 200,00 €
Eglise- Etude des travaux à réaliser par un architecte spécialisé	8 000 € en 2025
Travaux	100 000,00 € sur 2025-2026
Toiture des lavoirs	6 000,00 €
Renouvellement mobilier secrétariat	7 000,00 €
4 Tables pique-nique aire de jeux et aire de Sauvaget	1600,00 €
Plan d'eau	20 000 € sur 2025-2026
Voirie	80 000 € sur 2025

Madame DUBOIS signale que les chaises et les tables de pique-nique dans le lieu-dit de Sauvaget sont très anciennes. Mme le Maire prend en compte cette remarque qui sera ajoutée au budget.

6. **<u>Questions diverses, informations dont :</u>**

- **Remise du plan communal de sauvegarde aux élus accompagné des fiches techniques :**

Madame le Maire a remis à chaque élu le plan communal de sauvegarde avec toutes les informations nécessaires en cas d'alerte.

- **Volets à l'étage de la mairie :**

Un habitant demande quand les volets de l'étage de la mairie seront repeints.

- **Démoussage des bâtiments communaux :**

Madame le Maire fera faire des devis pour faire le démoussage des toitures des bâtiments communaux, afin d'alléger les nombreuses tâches à la charge des agents techniques.

- **Bilan de la campagne de contrôle des installations d'assainissement individuelles :**

Le zonage d'assainissement a été approuvé le 21/06/2007 par le conseil municipal.
La conclusion de l'étude à l'époque : l'assainissement collectif est favorable pour le bourg de Bernay, le secteur de Parançay, le Chêne vert, les Terriers, le Grand Malveau et Treuil chopin. Les trois derniers villages n'ont pas été pourvus.
L'assainissement individuel est de faite sur le reste de la commune.
Le bilan de la campagne de contrôle annonce :

- 3,3 % d'absence d'installation
- 14,9 % défauts de sécurité sanitaire

- 0,8 % défauts de structure
- 32,2 % incomplet
- 1,7 % significativement sous-dimensionné
- 5 % dysfonctionnements majeurs
- 26,4 % défauts d'entretien
- 15,7 % aucun problème le jour du contrôle

- **Chemin à mobilité douce :**

Madame COSSET explique que la barrière posée côté route de Sauvaget n'est pas assez large pour le passage des engins agricoles. Les potelets, côté patte d'oie rue des mottes, posent également problème. Le fait de devoir enlever et remettre les dispositifs, afin d'empêcher les véhicules à moteur autre que les engins agricoles, est une contrainte pour les agriculteurs. Madame le Maire a reçu des remarques de plusieurs d'entre eux et des idées pour faciliter leur passage. Madame DUPEU rappelle que l'information concernant l'inauguration de ce 1er cheminement doux « rue des mottes », (cheminements imposés dans le cadre de la révision de notre P.L.U) faisait l'objet de l'agenda de décembre, distribué aux habitants. Cette inauguration, dans le but de présenter et expliquer la suite des travaux de barriérages aux propriétaires et exploitants agricoles ayant à emprunter cette voie pour les besoins du travail, n'a pas intéressée les concernés. Aucun ne s'est déplacé. Après plusieurs échanges afin de trouver une solution, une réunion sera organisée avec les agriculteurs et propriétaires terriens. Madame DUPEU informe que ce chemin a été vandalisé récemment et elle est scandalisée par cet acte de malveillance. Étant donné les écrits laissés, madame le Maire pense que ce vandalisme vise les élus. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Fin de séance à 22h50
Prochaine séance le mercredi 9 avril 2025